**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agglomération Lausanne-Morges

Axes forts de transport public urbain: mise à l'enquête complémentaire

Les Axes forts de transport public urbain constituent un projet essentiel pour la mobilité dans l'agglomération Lausanne-Morges. La partie centrale du dispositif fait l'objet d'une procédure d'approbation des plans en application de la Loi fédérale sur les chemins de fer. Cette procédure a été initiée par enquête publique en juin 2012. Une mise à l'enquête complémentaire est aujourd'hui nécessaire pour séparer clairement la construction de la nouvelle liaison routière Vigie-Gonin, constitutive du projet, de celle d'un bâtiment public communal projeté par la Ville de Lausanne, prévu sous cette nouvelle route, la Maison du livre et du patrimoine.

A travers le projet des Axes forts de transport public urbain, l'agglomération Lausanne-Morges vise à se doter de moyens efficaces et rapides de déplacement collectif. Soutenu par le fonds d'infrastructure fédéral, il répond aux besoins croissants de mobilité dans l'un des pôles importants du développement économique du canton. Comprenant un tram et des bus à haut niveau de services plus rapides et à plus forte capacité (BHNS), ainsi qu'un prolongement du tram et un métro dans un deuxième temps, les Axes forts s'inscrivent dans la complémentarité aux projets de développement ferroviaires sur toutes les lignes desservant le Canton, ainsi qu'avec les réseaux de bus urbains de l'agglomération.

La construction d'un tram entre Lausanne-Flon et Renens-Gare, de son garage atelier à Renens, la réalisation, entre la place Saint-François et Prélaz-les-Roses, des infrastructures pour les BHNS ainsi que l'ensemble des mesures d'accompagnement ont fait l'objet de façon coordonnée d'une mise à l'enquête en juin 2012. La procédure d'approbation des plans y relative suit son cours auprès de l'Office fédéral des transports (OFT).

A l'origine, le projet lausannois de Maison du livre et du patrimoine situé sous la future liaison routière entre l'avenue Jules-Gonin et la rue de la Vigie était compris dans la même mise à l'enquête. Cet objet communal sera désormais séparé du reste du projet.

L'affectation du sol en vue de la réalisation de la Maison du livre et du patrimoine sera donc traitée dans un plan d'affectation communal, le Plan de quartier de la Maison du livre et du patrimoine, cependant que la liaison routière elle-même demeure dans le dossier soumis à la procédure ferroviaire fédérale. La demande de retrait de la Maison du livre et du patrimoine de la procédure fédérale fait l'objet, formellement, en date du 15 octobre, d'une mise à l'enquête complémentaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 2013

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 et Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70